

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT-GATIEN-DES-BOIS**

SÉANCE DU JEUDI 06 OCTOBRE 2022

Date Convocation : 30 septembre 2022

Date Affichage : 03 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi six octobre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), se sont réunis en séance publique ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe LANGLOIS, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Philippe LANGLOIS, Bruno ARNOULD, Josette CARIOU, Sophie DEPRez, Jacqueline FOSSE, Hendrik GAUTIER, Philippe GILLES, Pascal JEAN, Jean-François MARTIN, Vincent MASSUE, Ihsane ROUX

Madame Brigitte YVES-DIT-PETIT-FRERE donne pouvoir à Monsieur Bruno ARNOULD pour la représenter

Absente excusée : Madame Nadine LAMBINET-PELLE,

Madame Josette CARIOU a été élue secrétaire de séance.

Projet d'Adressage – Dénomination des Voies

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création des voies avec les dénominations suivantes :

NOM COMPLET	NOM COMPLET MAJ.
Rue des Brioleurs	RUE DES BRIOLEURS
Route de la Brèche du Bois	ROUTE DE LA BRECHE DU BOIS
Chemin du Reux	CHEMIN DU REUX
Rue des Boutons d'Or	RUE DES BOUTONS D'OR
Rue des Bleuets	RUE DES BLEUETS
Rue des Mazettes	RUE DES MAZETTES
Rue des Alezans	RUE DES ALEZANS
Rue des Herbages	RUE DES HERBAGES
Rue des Mustangs	RUE DES MUSTANGS
Rue des Picanes	RUE DES PICANES
Rue des Longs Prés	RUE DES LONGS PRES
Rue des Écoles	RUE DES ECOLES
Avenue de la Forêt	AVENUE DE LA FORET
Rue Saint-Ursin	RUE SAINT-URSIN

Rue du Chant des Oiseaux	RUE DU CHANT DES OISEAUX
Rue du Lavoir	RUE DU LAVOIR
Rue de la Girotière	RUE DE LA GIROTIERE
Chemin du BichereL	CHEMIN DU BICHEREL
Rue Bertran	RUE BERTRAN
Impasse du Montalouveau	IMPASSE DU MONTALOUVEAU
Lotissement Saint-Philbert	LOTISSEMENT SAINT-PHILBERT
Chemin de la Mue	CHEMIN DE LA MUE
Chemin Caboche	CHEMIN CABOCHE
Chemin des Rots	CHEMIN DES ROTS
Chemin Vidée	CHEMIN VIDEE
Chemin du Val Chiquet	CHEMIN DU VAL CHIQUET
Chemin Criquet	CHEMIN CRIQUET
Chemin des Fossés	CHEMIN DES FOSSES
Route d'Englesqueville	ROUTE D'ENGLESQUEVILLE
Impasse Clos des Pommiers	IMPASSE CLOS DES POMMIERS
Route de Bonneville	ROUTE DE BONNEVILLE
Route de Trouville	ROUTE DE TROUVILLE
Chemin des Arguilliers	CHEMIN DES ARGUILLIERS
Ancienne Route de Trouville	ANCIENNE ROUTE DE TROUVILLE
Chemin du Montalouveau	CHEMIN DU MONTALOUVEAU
Route de Barneville	ROUTE DE BARNEVILLE
Chemin des Beauvais	CHEMIN DES BEAUVAIS
Route de Honfleur	ROUTE DE HONFLEUR
Chemin de la Cidrerie	CHEMIN DE LA CIDRERIE
Chemin du Chênard	CHEMIN DU CHENARD
Route du Theil en Auge	ROUTE DU THEIL EN AUGÉ
Route du Vert Buisson	ROUTE DU VERT BUISSON
Route de Saint-Benoît-d'Hébertot	ROUTE DE SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT
Chemin Guillou	CHEMIN GUILLOU
Chemin de la Griserie	CHEMIN DE LA GRISERIE
Chemin de la Cour Poulain	CHEMIN DE LA COUR POULAIN
Rue De l'Enfer	RUE DE L'ENFER
Allée des Chênes	ALLEE DES CHENES
Chemin de la Fontaine Balan	CHEMIN DE LA FONTAINE BALAN
Impasse des Beauvais	IMPASSE DES BEAUVAIS
Allée des Charmilles	ALLEE DES CHARMILLES
Cour du Presbytère	COUR DU PRESBYTERE
Place du Marché	PLACE DU MARCHE
Chemin du Portique	CHEMIN DU PORTIQUE
Grande Avenue	GRANDE AVENUE
Chemin du Grand Sapin	CHEMIN DU GRAND SAPIN
Chemin du Sourçain	CHEMIN DU SOURCAIN
Chemin du Hêtre	CHEMIN DU HETRE
Chemin des Bouleaux Sud	CHEMIN DES BOULEAUX SUD
Chemin du Coteau	CHEMIN DU COTEAU
Chemin du Cerf	CHEMIN DU CERF
Chemin des Pins	CHEMIN DES PINS

- Diminution du compte 022 Dépenses imprévues – 18 404 €
- Afin d'augmenter le chapitre 011 Charges à caractère général de la même somme totale de + 18 404 € pour alimenter les articles suivants :
 - 60623 Alimentation 2 000.00 €
 - 60633 Fournitures de voirie 454.00 €
 - 6067 Fournitures scolaires 500.00 €
 - 61551 Matériel roulant 6 700.00 €
 - 6184 Versements à des organismes de formation 3 100.00 €
 - 6188 Autres frais divers 150.00 €
 - 6226 Honoraires 500.00 €
 - 6227 Frais d'actes et de contentieux 1 500.00 €
 - 6231 Annonces et insertions 3 500.00 €

En dépenses de d'investissement :

- Diminution du compte 020 Dépenses imprévues – 70 €
- Afin d'augmenter le chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves) de la somme de + 70 € pour alimenter l'article suivant :
 - 10226 Taxe d'aménagement 70.00 €
- Diminution du compte 020 Dépenses imprévues – 8 300 € afin d'augmenter les chapitres :
 - 020 Immobilisations incorporelles de la somme de + 3 800 € pour alimenter l'article suivant :
 - 2051 Concessions et droits similaires 3 800.00 €
 - 021 Immobilisations corporelles de la somme de + 4 500 € pour alimenter l'article suivant :
 - 2152 Installations de voirie 4 500.00 €

Point « Finances »

Monsieur le Maire apporte des éléments nouveaux au sujet de la baisse des recettes fiscales. En effet, depuis 2019, le Syndicat Mixte de l'aéroport Deauville – Normandie a bénéficié d'un dégrèvement de sa taxe foncière (versée à la commune) dans le cadre de la Loi des finances qui permettait de revoir la méthode d'appréciation des valeurs locatives des locaux professionnels.

Cette révision a diminué nos bases fiscales de 500 000 € et représente une baisse de recette de la taxe foncière de 190 000€/an.

Si nous apprenons en 2021 que l'Etat a compensé nos recettes fiscales pour les années 2018, 2019, 2020, nous apprenons aussi en 2021 que nous perdons 190 000 € de recettes/an sans que jamais nous n'ayons été informés.

Après de nombreuses démarches, Monsieur le Maire évoque un dysfonctionnement au sein des services de l'Etat qui avouent très clairement qu'il y a eu manquement d'information auprès de la mairie de Saint-Gatien-des-Bois.

Nous sommes donc contraints de revoir notre programmation financière.

Il faudra attendre 2024, après réception des travaux du nouvel aérogare pour retrouver 100 000 € de recettes, puis dans l'hypothèse de la centrale photovoltaïque sur les délaissés de l'aéroport, nous pourrions ajouter 121 000 € de taxe foncière.

Néanmoins, pendant ce temps, nous devons gérer autrement et reporter tous nos projets (ancienne école privée, ancien cabinet médical, ancienne pharmacie, agrandissement du salon de coiffure...)

Devant l'échéance Crédit Agricole du prêt consacré au lotissement de la Raçonnière, Monsieur le Maire propose de rembourser mais de programmer un prêt de 250 000 et une enveloppe de trésorerie de 450 000 €, l'objectif étant de préserver la trésorerie de la commune. Après avoir exposé l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Maire propose de consentir un prêt de 250 000 € échéance annuelle auprès de la Caisse d'Épargne. Monsieur le Maire propose également de mettre en place une ligne de trésorerie de 450 000€. Enfin, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le budget d'investissement au titre des remboursements d'emprunt afin de rembourser le Crédit Agricole pour un montant de 703 000 €

- ▶ Dégrèvement taxes foncières aéroport :
 - ▶ 190 000 € en 2021
 - ▶ 190 000 € en 2022
 - ▶ **Total à ce jour : 380 000 €**

- ▶ Trésorerie actuelle : **360 000 €**

- ▶ Recettes en attente :
 - ▶ Subventions : 140 000 €
 - ▶ Terrain : 110 000 €
 - ▶ CIGAC : 25 000 €
 - ▶ **Total : 275 000 €**

- ▶ Situation attendue avant dégrèvement : **1 015 000 €**

- ▶ **Situation réelle : 635 000 €** (avec dégrèvement)

- ▶ Remboursement prêt court terme :
 - ▶ **703 000 €**
 - ▶ Solde attendu avant dégrèvement : **312 000 €**

Dans l'obligation de revoir la programmation financière de la commune, Monsieur le Maire présente sa réflexion et la nécessité de créer une ligne de remboursement et une ligne de Trésorerie :

- ▶ Prêt Court Terme – Caisse d'Épargne :
 - ▶ 250 000 € - échéance Annuelle
 - ▶ Avantages : diminution de l'endettement
 - ▶ Pas de tirage sur le fonctionnement permettant de maintenir une CAF positive

- ▶ Proposition de la Caisse d'Épargne
 - ▶ Ligne de trésorerie interactive (LTI)
 - ▶ 450 000 €
 - ▶ Renouvelable chaque année
 - ▶ Fluctuante : des remboursements et des appels de fonds selon les besoins

BUDGET -	Initial	Correctif		Initial	Correctif
Investissement dépenses			Investissement recettes		
solde d'exc. reporté	466 446,69	466 446,69	Virement de la sect. Fonc	594 231	594 231
			virement sect. fonc	594 231	594231
Dépenses imprévues	33000	8370			
Opérations ordre entre transfert	40 000	37 800	Opérations ordre entre sect.	793	793
Bâtiment scolaire	40 000	37800	réseaux d'assainissement	793	793
Emprunts	110 958,73	813 958,73	Dotations fds divers	450 500	450 500
Emprunt et dettes	110 458,73	813 458,73	FCTVA	2500	2500
Dépôts et cautionnement	500	500	Taxe d'aménagement	92000	92000
Immobilisations incorporelles	60 000	24 800	Excédents de fonct capitalisés	356 000	356000
Frais d'études	60 000	21000	Subventions	146 187	146 187
Concessions droits similaires	0	3 800	Fonds structurels	100 000	100 000
immobilisations corporelles	481 595	90 625	DETR	46187	46187
terrains nus	133 257	187			
Autres agencements et aménagement	40 000	0			
Bâtiment scolaire	100 000	8000			
Autres bâtiments publics	50 000	10000	Immos incorporelles	289	289
Installations générales	20 000	6000	Frais d'insertion	289	289
Réseaux de voirie	50 289	3289			
Installations de voirie	0	8100	Emprunt	0	250 000
Autre matériel incendie	10 000	4000			
Autre matériel de voirie	50 000	33000			
Matériel de bureau	20 000	10000			
Mobilier	8 048,58	8048,58			
Immobilisations en cours	0	0			
Constructions	0	0			
	1 192 000,00	1 442 000,00		1 192 000	1 442 000,00

- Remboursement en Capital du prêt Crédit Agricole
 - Montant : 703 000 €
 - Dépenses d'investissement : 1 036.93 €
- Remboursement des intérêts :
 - Montant : 1 036,93 €
 - Dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre les deux délibérations suivantes :

- Délibération pour mise en place d'une ligne de trésorerie.
 - Montant : 450 000 €
 - Caisse d'Epargne
 - Renouvelable annuellement
- Délibération pour mise en place d'un prêt court terme
 - Montant : 250 000 €
 - Caisse d'Epargne
 - Sur 15 ans, remboursable avec anticipation sans frais

Les membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé, accepte à l'unanimité

- la demande d'un prêt court terme de 250 000 € auprès de la Caisse d'Epargne,
- la mise en place d'une ligne de trésorerie de 450 000 €
- autorise Monsieur le Maire à modifier le budget d'investissement au titre des remboursements d'emprunt afin de rembourser le Crédit Agricole pour un montant de 703 000 €
- à signer tout document s'y rapportant.

Location Salle des Fêtes Tarifs 2024

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2023 :

	Commune	Hors commune
Moins de 100 pers.	620	720
101 à 150	640	740
151 à 200	660	760
Associations	340	440
Vin d'honneur	620	720
Entreprises	840	840
Annexe uniquement	240	340
Caution	1000	1000

En raison de l'inflation notamment du coût des charges d'électricité, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de 2 %, 5 % ou 7 %, à savoir :

	Augmentation 2 %		Augmentation 5 %		Augmentation 7 %	
Moins de 100 pers.	632,40	734,40	651,00	756,00	663,40	770,40
101 à 150	652,80	754,80	672,00	777,00	684,80	791,80
151 à 200	673,20	775,20	693,00	798,00	706,20	813,20
Associations	346,80	448,80	357,00	462,00	363,80	470,80
Vin d'honneur	632,40	734,40	651,00	756,00	663,40	770,40
Entreprises		856,80		882,00		898,80
Annexe uniquement	244,80	346,80	252,00	357,00	256,80	363,80

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2024 de 5 %.

Autorisation de signature : Convention entre le Département du Calvados et la Commune : Boîte Numérique

Pour permettre aux habitants de la commune de Saint-Gatien-des-Bois de bénéficier du service de la Boîte Numérique de la Bibliothèque Départementale du Calvados (films à la demande, presse en ligne, livres numériques, jeux vidéo....), une convention de partenariat entre le Département du Calvados et la commune doit être signée pour la période 2022 à 2025.

La Boîte numérique est mise à disposition depuis 2021 dans 133 bibliothèques du département
Nombre d'utilisateurs à Saint-Gatien-des-Bois est de 18 personnes à la date d'aujourd'hui.

Participation financière : 0,15 € / habitant et par an soit pour SGDB : 202,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département.

Adhésion de la Commune de Colombelles au SDEC ENERGIE

Monsieur le Maire fait part de la demande de la commune de Colombelles d'adhérer au SDEC Energie et que Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque membre du syndicat (commune, communauté de communes, d'agglomération ou urbaine) délibère sur cette demande de nouvelle adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ENERGIE

Droit de préemption

Une demande de préemption a été reçu en mairie : l'Association Paroissiale propose une donation au Diocèse de la maison sis 16 rue des Brioleurs.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'aide apportée aux membres de l'association paroissiale de la part de la Mairie à la suite de la fermeture de l'école Sainte Marie et rapporte les différentes rencontres qui pouvaient laisser penser que la commune bénéficierait de cette donation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter ce bien.

QUESTIONS DIVERSES

Demande Emplacements pour food-truck

Monsieur le Maire fait part de deux demandes pour l'installation de camion food-truck sur la commune :

- demande d'un commerçant ambulant d'Honfleur, food-truck spécialisé burgers avec produits frais et locaux
- demande d'une habitante de la commune pour l'installation d'un food-truck trois jours par semaine sur son lieu de domicile pour la vente de burgers, plats traditionnels avec produits locaux

Il sera demandé aux deux commerçants de se mettre d'accord pour les jours de présence sur la commune.

Problématique Bus Scolaire

Monsieur le Maire rappelle que durant la période Vigipirate et la fermeture de la rue des Ecoles aux véhicules, l'arrêt du bus pour les scolaires qui auparavant se trouvait

au château d'eau, a été mis en lieu et place de l'arrêt des Bus Verts. Il est à rappeler que la Région Normandie a supprimé l'abri bus rue des Ecoles.

Nous avons eu un bon retour des parents à l'inverse de celui de l'entreprise FOURNIER (sécurité).

Il nous a été signalé le nombre important d'élèves dans le bus, certains enfants sont assis par terre.

L'autre problème est la modification des horaires qui sont de plus en plus tôt : 7h33 pour une entrée en classe à 8h30 sans abri bus à l'arrivée.

Une demande, auprès de la Région, va être faite pour prendre en compte ces éléments.

Nouvelle commission municipale

Monsieur le Maire propose la création d'une nouvelle commission municipale pour la gestion du Pôle Socio Culturel. Cette commission travaillera sur la réglementation des différentes salles (fêtes et association), les futurs tarifs et aura la charge de trouver un nom à la salle des Associations qui sera ensuite proposé au Conseil.

La commission « Pôle » sera composée de Mesdames Josette CARIOU, Jacqueline FOSSE, Ihsane ROUX, Sophie DEPRESZ et Monsieur Vincent MASSUE.

Plan communal

Madame Ihsane ROUX informe le Conseil Municipal de la création d'un plan de la commune en collaboration avec Monsieur MESSENT de MAIRIE INFO qui a réalisé plusieurs plans notamment pour Pont l'Evêque, Saint-Arnould, Falaise...

Ce plan est gratuit pour la mairie. Les entreprises, commerces de la commune sont sollicités par le commercial de Mairie Info pour apparaître sur celui-ci.

Un atelier composé de Madame Ihsane ROUX, Messieurs Bruno ARNOULD, Philippe GILLES et Jean-François MARTIN va bientôt se réunir pour travailler sur ce plan.

Fête de la pomme de terre

La deuxième édition de vente de pommes de terre organisé par le CCAS aura lieu le samedi 12 novembre 2022 de 10 à 16 h. Le fournisseur de pommes de terre est trouvé. Il n'y aura pas de ventes de pommes. Comme l'an passé, nous proposerons des gratins dauphinois cuisinés par M. ORAVSKY. Il y aura un vendeur de crêpes et frites.

Pour la fête des plantes prévue ce même jour, Monsieur JEAN a rencontré des exposants amateurs de la « fête de la nature et des jardins » à Beuzeville et leur a proposé de venir exposer, réponse positive pour 6 d'entre eux. Autres participants : producteur de lombric, de la vente de graines de plantes médicinales, un atelier clinique des plantes animé par Monsieur JEAN.

Droit de préemption

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du renoncement au droit de préemption suivant :

- 9 Rue de la Giroitière
- 10 Rue St Ursin
- Cour du cimetière et Rue du Lavoir

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 heures 05.

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE MAIRE' at the top and 'SAINT-PIERRE-SUR-DIVES' around the perimeter. The signature is a cursive script that appears to read 'Jean'.